

ar – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public
MR/CG

N°

/2025 R.A.

**Fermeture débits de boissons à consommer sur place
et des restaurants
Nuit de Noël et de la Saint Sylvestre**

0 0 1 9 7 8

ARRÊTÉ

PUBLIÉ LE 28 NOV. 2025

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2008, relatif à la réglementation de la police des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants et à la fixation des zones protégées par le code de la santé publique,

CONSIDÉRANT la possibilité pour les maires de fixer des horaires de fermeture plus restrictives,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de préserver la tranquillité des riverains et ainsi de déroger à la possibilité pour les établissements de rester ouverts la nuit entière du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier,

CONSIDÉRANT que les effectifs des forces de sécurité intérieure sont limitées et doivent se prioriser la nuit sur la protection des biens, des personnes sur l'ensemble du territoire communal,

ARRETE

ARTICLE 1 – Une dérogation aux horaires fixés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2008 relatif à la réglementation de la police des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants et à la fixation des zones protégées par le code de la santé publique, est mise en place pour les nuits de Noël du 24 au 25 décembre 2025 et de la saint Sylvestre du 31 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026 :

Fermeture de tous les établissements à 01h00

ARTICLE 2 – Toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'une verbalisation.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter sa notification

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SALON, le

P/Le Maire,
Par Délégation, Michel ROUX
Premier Adjoint au Maire
Vice-Président de la Métropole

27 NOV. 2025